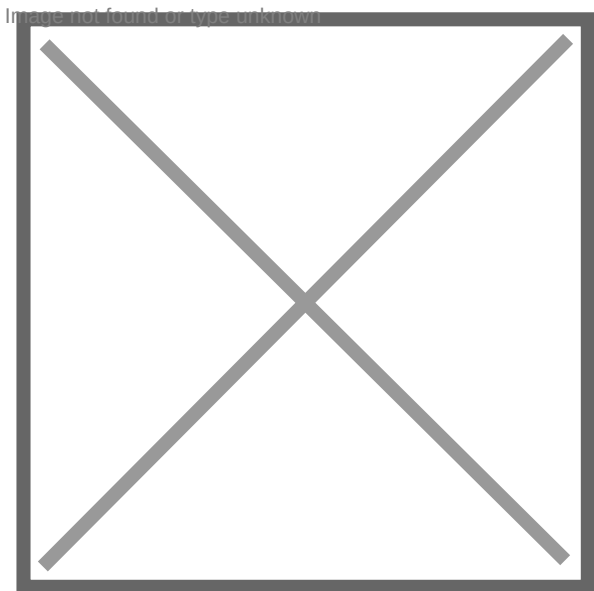




Récupération d'un lotissement privé par une commune

Par **Mel83**, le **29/10/2017 à 18:10**

Bonjour,
J'habite dans un lotissement privé et nous souhaiterions céder toutes les parties communes du lotissement (voiries, éclairage, bassins de retentions d'eau) à la mairie.
Je cherche des arguments pour que la mairie trouve des intérêts à cette récupération. Donc je voulais savoir si dans ce type d'opération la commune peut toucher des subventions ou aides financières de la part de la région et/ou du département ou autre ?
Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **29/10/2017 à 19:22**

Bonjour,
Pourquoi des subventions ?
Si la commune reprend les biens de l'ASL, cela se fera gratuitement et frais de mutation à votre charge.
Après effectivement les dotations tiennent compte de la longueur des réseaux.
Les arguments consistent à bonifier l'agrandissement de la voirie publique, voire anticiper sur le développement d'autres constructions à partir de vos réseaux et de votre voirie.
Souvent au moment du dépôt du permis d'aménager, le lotisseur a pris langue avec la commune pour connaître sa position éventuelle sur une cession de ces biens.
À vérifier donc s'il n'existe pas quelque part une délibération municipale à ce sujet.

Par **amajuris**, le **29/10/2017 à 20:21**

bonjour,
une commune n'est jamais obligé de reprendre des parties privatives d'un

lotissement.rnun des arguments voir une des conditions, c'est ce que vous proposez à la commune soit dans un bon état.rnsalutations

Par **Mel83**, le **30/10/2017** à **12:11**

Bonjour, rnJe vous remercie de vos réponsesrnSalutation